

MANUEL D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Annexe au contrat de location (ayant valeur contractuelle)

ALARME INCENDIE :

En cas de déclenchement, un élu de la commune doit être prévenu sans délai.

ANIMAUX :

Aucun animal ne doit entrer dans la salle.

CAPACITÉ :

La capacité maximum d'accueil de la salle est de : 188 personnes

CHAUFFAGE :

Le chauffage, lorsqu'il a été enclenché par la commune, se régule par le thermostat.

CIGARETTE :

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Des cendriers sont mis à votre disposition sur la terrasse.

CLÉS :

- Un jeu de 5 clés vous a été remis. Ce jeu de clés permet d'ouvrir la porte d'entrée, les différentes portes qui donnent sur l'extérieur, l'armoire à pharmacie située dans la cuisine ainsi que le portail et le portillon extérieur.
- Un second jeu de 1 clé est remis si la vaisselle est louée (1 clé pour tous les placards).
- A la restitution des clés, toutes les portes doivent être verrouillées, ainsi que le portail et le portillon.

COCHON GRILLE – BARBECUE

La cuisson d'un cochon grillé ou la réalisation d'un barbecue sont autorisées sur la partie herbeuse située derrière la salle mais interdits sur la terrasse afin d'éviter les tâches grasses indélébiles.

CONGÉLATEUR :

Le congélateur doit être mis en marche dès la remise des clés.

Le congélateur doit être débranché, dégivré et propre au moment de la restitution des clés.

COUPE-CIRCUIT ÉLECTRIQUE :

Un coupe-circuit électrique se situe dans le hall d'entrée.

En cas de coupure, seul un responsable communal est habilité à rétablir l'alimentation.

CUISINE :

L'élaboration des plats n'est pas autorisée.

Seul le réchauffage et la présentation des plats sont possibles.

L'utilisation de bouteilles de gaz est formellement interdite.

DECHETS :

Le locataire s'engage à débarrasser la salle des déchets et à les placer dans les containers dévolus à cet effet en respectant le tri sélectif. Les cendriers sont également à vider.

ECLAIRAGE :

L'éclairage est automatique dans le couloir, les sanitaires et le local de stockage des tables et des chaises pour la grande salle. L'ensemble des interrupteurs se trouve à l'entrée de la cuisine.

ESTRADE :

Le montage et le démontage de l'estrade doivent impérativement respecter les instructions de la commune.

EXTINCTEURS :

5 extincteurs sont présents dans la salle.

Il existe 2 types d'extincteurs : pour les feux de combustibles et pour les feux électriques.

Si la personne déléguée de la commune constate lors de l'état des lieux de sortie l'utilisation ou la dégradation d'un ou plusieurs extincteurs, le montant de celui-ci ou ceux-ci sera ou seront facturé (s) au locataire.

FEU D'ARTIFICE :

Les feux d'artifice sont strictement interdits à l'intérieur et aux abords de la salle et sur le terrain de football.

En cas d'utilisation, une pénalité de 300 € vous sera facturée.

FOODTRUCK – CAMION TRAITEUR

Le stationnement des foodtruck/camions de traiteur est autorisé sur la partie droite du parking (devant la place PMR) mais interdit sur la terrasse derrière la salle.

ISSUES DE SECOURS :

Les portes des issues de secours doivent impérativement être déverrouillées lorsque le locataire est présent dans la salle. Ces portes ne doivent pas être encombrées.

LAVE-VAISSELLE :

La fiche d'utilisation du lave-vaisselle est collée sur le couvercle mobile. Pensez à le vidanger et à le nettoyer avant de quitter la salle !

MANIFESTATIONS PAYANTES

Seules les associations communales sont autorisées à organiser des manifestations avec entrées et consommations payantes.

MURS :

Aucune fixation (clous, punaises, scotch, patafix...) n'est autorisée sur les murs de la salle, sous peine de pénalité forfaitaire de 300 euros.

NETTOYAGE :

Le nettoyage de la salle devra être terminé au moins 1 heure avant la restitution des clés afin de pouvoir effectuer l'état des lieux sur un sol sec.

En cas de nettoyage mal fait ou pas fait, une pénalité de 100 € vous sera facturée.

Les balais et seaux de nettoyage sont rangés dans le local électrique.

NUISANCES SONORES :

Le locataire est chargé d'éviter toute nuisance sonore à l'extérieur de la salle (musique, cris, claquements de portière...).

PYROTECHNIE

Tous les éléments pyrotechniques susceptibles de générer une flamme non contrôlée sont interdits dans la salle.

SANITAIRES :

Les sanitaires doivent être propres lors de la restitution des clés par le locataire.

TABLES ET CHAISES :

Les tables doivent être rangées sur les chariots prévus à cet effet. Les chaises ont leur place dans le local de rangement sauf 40 chaises qui sont empilées par dizaine dans la grande salle.

Les chaises doivent être empilées dans le fond afin que les chariots et les placards restent accessibles.

TÉLÉPHONE :

La salle polyvalente dispose d'un téléphone situé dans le hall d'entrée.

Le numéro est le : 03 22 44.93.30

TERRAIN DE FOOTBALL :

L'accès au terrain de football est interdit à tout véhicule.

TERRASSE :

Aucun appareil de cuisson de type barbecue ou rôtissoire ne doit être utilisé à moins de 10 mètres de la salle.

VOLETS :

Les volets fonctionnent avec des télécommandes qui sont mises à disposition des locataires.

En cas de perte ou de casse d'une ou de plusieurs télécommandes, un forfait de 300 € par télécommande sera facturé au locataire.

Veillez à bien baisser et/ou éteindre tous les radiateurs lorsque vous n'êtes pas présents dans la salle lors du week-end/de la journée.